

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIRE

Extrait du procès-verbal de la séance tenue le mardi 29 avril 2025 à Echallens

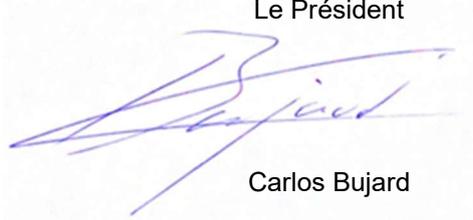
Le Comité de direction de l'ASIRE, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, **dans sa séance du 29 avril 2025**, le Conseil intercommunal de l'ASIRE a :

- **accepté le préavis n° 01-2025 – Comptes 2024, soit :**
 - d'adopter les comptes tels que présentés ;
 - d'en donner décharge au Comité de direction et au Boursier ;
 - de décharger la Commission de Gestion pour les comptes 2024.
- **accepté le préavis n° 02-2025 – Rapport de gestion 2024, soit :**
 - d'accepter le rapport de gestion tel que présenté ;
 - d'en donner décharge au Comité de direction ;
 - de décharger la Commission de Gestion pour le rapport de gestion 2024.

Les préavis peuvent être consultés auprès des greffes des communes membres de l'ASIRE.

Conseil intercommunal de l'ASIRE

Le Président



Carlos Bujard



La Secrétaire



Marjorie Franzini

Poliez-Pittet, le 1^{er} mai 2025